

<http://mary-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article2882>



Communiquer avec les délégués de parents d'élèves

- Liaison Ecole-Familles - 04.6. Délégués de parents d'élèves -



Date de mise en ligne : jeudi 23 septembre 2021

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés

Communiquer avec les délégués de parents d'élèves : parentsdelevesSGC@laposte.net

Les futurs délégués de parents d'élèves ont créé une adresse email afin de permettre aux familles de communiquer plus facilement avec eux . Ainsi ils peuvent évoquer lors des conseils d'école, les questions, les difficultés rencontrées par les familles.

Le rôle des représentants des parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces « délégués » participent aux conseils d'école (école primaire).

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement .

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.